

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS
Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



BOURG HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

2022-10 - Marché de services courants
Marché de démarrage des installations télévisuelles. Marché passé en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : lundi 26 septembre 2022
Heure d'envoi à la publication : 12 heures

Identification de l'organisme qui passe le marché : BOURG HABITAT - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, représenté par son Directeur Général par intérim, Monsieur Thierry MERAY
CS 31001 - 01009 BOURG EN BRESSE Cedex
SIRET : 270100035 00012
Téléphone 04 74 21 20 20

Site internet : www.bourg-habitat.com

Objet et décomposition du marché
La présente consultation a pour objet l'entretien, la maintenance, la garantie totale et le démarrage des installations télévisuelles sur le patrimoine de Bourg Habitat.
La présente consultation n'est pas allotie.
Les compétences obligatoires et les missions sont précisées dans le dossier de consultation.
Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles
La présente consultation ne comporte pas de variantes ni de prestations supplémentaires éventuelles.
Procédure de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique.

Une phase de négociation pourra être mise en œuvre.
L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats intéressants, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés dans le présent document.

Renseignements et justificatifs à produire
Le candidat devra fournir les documents mentionnés dans le Règlement de consultation.
Durée de l'accord-cadre est fixée à 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023 ou à compter

de la date de notification si celle-ci est postérieure.
L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.
Les délais d'exécution des prestations sont définis dans le dossier de consultation.

Langue
L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française.

Unité monétaire
Le candidat est informé que l'organisme souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire : Euro.

Valeur technique 60%
Renseignements
Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 19 septembre 2022, une demande sur la rubrique dédiée sur la plateforme www.achatpublic.com

Voie de recours
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin - 69003 LYON
TEL. 04 87 83 50 00

Délais d'introduction des recours : selon modalités réglementaires énoncées dans le Règlement de consultation.
Date limite de réception des offres : LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 A 12 HEURES

320441300

Délégations de services

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1) Nom et adresse : Bourg Habitat, 16 avenue Magniot-SS31001, F - 01009 Bourg en Bresse cedex, courriel : Poie.lutric@bourg-habitat.com
Code NUTS : FRK21
Adresse(s) Internet :

AIN16-F-V1

Adresse principale : <http://www.bourg-habitat.com>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/scm/ent/gen/index.jsp>
1.2) Procédure conjointe
1.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : Logement social
1.5) Activité principale : Logement et équipements collectifs

SECTION II : OBJET
II.1) Intitulé : 2022-13 Missions de diagnostics de performance énergétique Numéro de référence : 2022-13
II.1.2) Code CPV principal : 71630000
II.1.3) Type de marché : Services.
II.1.4) Description succincte : Marché de réalisation de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) à l'immeuble sur du patrimoine collectif et des DPE au logement

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non.
II.1.7) Valeur totale finale du marché (hors TVA) : 400000 euros
II.2) Description
II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 71630000
II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRK21
II.2.4) Description des prestations : Réalisation de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) sur le patrimoine de Bourg Habitat

II.2.5) Critères d'attribution : Critère(s) de qualité :
- Moyens matériels et techniques mis à disposition pour la réalisation des prestations / Pondération : 3
- Moyens humains mis à disposition pour la réalisation des prestations / Pondération : 8
- Organisation et méthodologie prévues pour la réalisation des prestations / Pondération : 8
- Développements du candidat sur "l'observatoire indirecte" en point d'entrée DPE / Pondération : 6
- Gestion de la communication organisme et locataire / Pondération : 10

- Expérience et les moyens d'export des données issues du logiciel
II dans les bases informatiques du Pouvoir adjudicateur / Pondération : 5 Coût :
- Valeur de la DPGF / Pondération : 45
II.2.11) Information sur les options : Options : non.
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires
SECTION IV : PROCEDURE
IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte
IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique : Un accord-cadre a été mis en place.
IV.1.6) Enchère électronique
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) Renseignements d'ordre administratif
IV.2.1) Publication antérieure concernant le même marché : Numéro de l'avis au JO sègne S : 2022/ST01-280335
IV.2.3) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché n° : 2022011401 Lot n° : 1 Intitulé : Missions de diagnostics de performance-énergétique Un marché/lot est attribué : oui

V.2) Attribution du marché
V.2.1) Date de conclusion du marché : 25 août 2022
V.2.2) Informations sur les offres : Nombre d'offres reçues : 8
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 8 Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non.

V.2.3) Nom et adresse du titulaire : ADX-GROUPE, 17 rue Paul Dauter, F - 78140 Velizy-Villacoublay, Tél : +33 970755853, courriel : Ao@adx-groupe.com, code NUTS : FR103 Le titulaire est une PME : non.
V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) : Estimation initiale du montant total du marché/du lot : 300000 euros Valeur totale du marché/du lot : 400000 euros

V.2.5) Information sur la sous-traitance : Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
VI.3) Informations complémentaires VI.4) Procédures de recours administratifs de Lyon, 184 rue Duguesclin, F - 69003 Lyon, Tél : +33 484635000, courriel : Greffe-ta-lyon@juradm.fr, adresse internet : <http://lyon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3) Introduction de recours
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, F - 69003 Lyon, Tél : +33 484635000, courriel : Greffe-ta-lyon@juradm.fr, adresse internet : <http://lyon.tribunal-administratif.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 31 août 2022

320346500

AVIS

Avis administratifs

COMMUNE DE PEYZIEUX SUR SAONE

Approbation de l'élaboration de la carte communale

Par délibération du conseil municipal en date du 16 juin 2022 et l'arrêté préfectoral en date du 25 août 2022, la carte communale des actes sont affichés en mairie pour une durée de un mois à compter du 01/09/2022.

Le dossier d'élaboration de la carte communale approuvée est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture

320380900

Enquêtes publiques

COMMUNE DE CURTAFOND (AIN)

Enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2022/005 du 21 juillet 2022, le maire de Curtafond a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme.
A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M^r Patrick RUFFILLI en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de Curtafond du 5 au 19 septembre 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la commune : curtafond-mairie.fr. Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les mardis 6 et 13 septembre de 13h30 à 16h30 et les vendredis 9 et 16 septembre de 15 h à 18 h. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Curtafond ou par voie électronique à l'adresse suivante : secretariat@curtafond-mairie.com

Au terme de l'enquête, la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

317245400

Le Maire.

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Avis d'enquête publique portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement

Par arrêté n°2022/174 en date du 30/08/2022 le Maire de la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 26 septembre 2022 au lundi 10 octobre 2022 inclus. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilleter, seront déposés et consultables en Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, du lundi 26 septembre 2022 au dimanche 10 octobre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi, jeudi et vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et le mardi, samedi de 9 h 00 à 11 h 30.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr
rubrique « Enquête/Marché public ».

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, Place de l'hôtel de ville, 01390 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, ou par mail à secretariat@mairie-stm.fr

Monsieur Dominique REPICQUET a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :
- le 26 septembre 2022 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le 1^{er} octobre 2022 de 9 h 00 à 11 h 30,
- et le 10 octobre 2022 de 14 h 00 à 16 h 00.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Marcel LANIER,

313904000

MIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

AP EVENTS

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années d'une SASU immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE, au capital de 5 000 €, dénommée AP EVENTS au siège est 43 Impasse de Calidon, 01000 ST DENIS LES BOURG, ayant pour objet : sonorisation et éclairage d'événements dans le domaine événementiel, organisation d'événements publics et privés, prestations techniques audiovisuelles, solutions événementielles, location de matériel audiovisuel et de vivants, mise en lumière d'événements et de spectacles 161 rue de la Gare, 01240 ST PAUL DE VARAX. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions détenues par l'associé unique est libre et est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité en cas de pluralité d'associés.

320449400